



LE PETIT NAUJACAIS

Bulletin municipal bimestriel de la Commune de Naujac-sur-Mer

JOYEUSES



FETES

Sur l'Agenda :

- Marché de Noël les 14 et 15 décembre 2019
- Vœux de M. Le Maire le 24 janvier 2020
- Repas des Aînés le 2 février 2020
- Loto de l'école le 16 février 2020
- Élections Municipales les 15 et 22 mars 2020



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2019

Maire : M. DUFOURD Jean-Bernard

L'an deux mille dix-neuf le vingt du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard DUFOURD, Maire.

Etaient présents : M. DUFOURD Jean-Bernard - M. LE GLATIN Jean-Paul - M. LAOUE Jean-Jacques - Mme BEGUE Camille - Mme LUXEY Nicole - M. AUBIN Jean-Claude --Mme BARBE Marie-Christine - Mme HUSSON Delphine - M. TIXIER Sylvain - M. LABURTHER Jean-Paul-

Etaient absents excusés : M. TROUY Nicolas - M. NOYER Guy - Mme GORGEOT Corinne - Mme STAQUET Elodie

Procuration(s) : Mme STAQUET Elodie à M. LAOUE Jean-Jacques - M. NOYER Guy à M. AUBIN Jean-Claude - M. TROUY Nicolas à Mme BEGUE Camille - Mme GORGEOT Corinne à Mme BARBE Marie-Christine.

Date de convocation : 13 septembre 2019

Secrétaire de séance : M. LE GLATIN Jean-Paul

ORDRE DU JOUR :

- * Désignation du secrétaire de séance :
ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ
- * Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juillet 2019 :
ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ
- * Confirmation de l'autorisation de vente des parcelles AC n°134 et AC n° 245 à la société PLP pour le futur PRL :
ADOPTÉ à la MAJORITÉ (3 contres : Jean-Claude AUBIN, Jean-Paul LABURTHER, Guy NOYER - 2 Abstentions : Jean-Jacques LAOUE, Sylvain TIXIER)
- * État d'assiette 2019-2020 des coupes de bois :
ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ
- * Attribution de l'indemnité allouée aux comptables publics chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux :
ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ
- * Refinancement des emprunts à la Caisse d'Épargne :
ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ
- * Accord du Conseil Municipal pour entamer la procédure de captation de bien pour les parcelles AC n°89 et AC n° 90 :
ADOPTÉ à la MAJORITÉ (3 Abstentions : Jean-Claude AUBIN - Jean-Paul LABURTHER - Guy NOYER)
- * Distraction de la parcelle AC n° 134 du régime forestier :
ADOPTÉ à la MAJORITÉ (3 contres : Jean-Claude AUBIN - Jean-Paul LABURTHER - Guy NOYER)

(Nous vous informons que les comptes rendus des Conseils Municipaux sont consultables en ligne sur notre site Internet et dans leur détail)

ÉLU DANS UN FAUTEUIL !

Mardi 15 Octobre 2019, les élections du Conseil Municipal des enfants à Naujac se sont déroulées, après une campagne très active. Les programmes électoraux affichés, démontraient une envie de modernisme pour "faire bouger" et lutter contre le conservatisme. Le vote a eu lieu dans la salle du Conseil Municipal, il y avait affluence devant les isoloirs. Les enfants munis de leur carte électorale, devant Marianne, ont glissé leur bulletin dans l'urne. Une très bonne participation dont les aînés pourraient s'inspirer, une sacrée leçon de civisme...

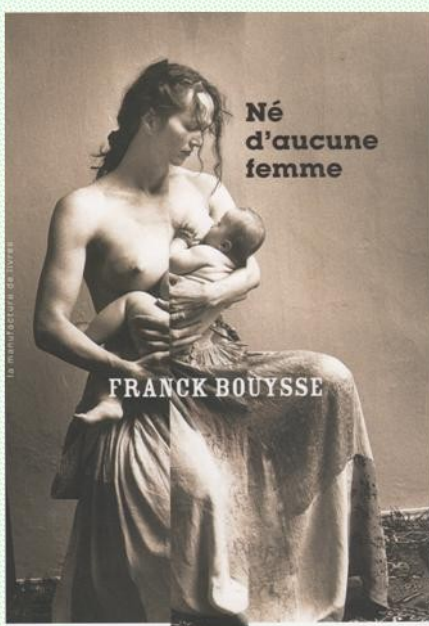
Après le dépouillement, l'élection du Maire et des deux adjoints qui a suivi, a vu l'élection de GAUTHIER Nathan élu dans un « fauteuil » pour un deuxième mandat de Maire des enfants, MAU Pauline 1er Adjointe et ARNAUD Élise 2 éme adjointe. Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux conseillers Élise LOPEZ et Théo NARBATÉ.



POUR VOUS GÉLU L'A LU

« Né d'aucune femme » de Franck Bouysse

« *Noir c'est noir* » comme dit la chanson et le roman de Franck Bouysse nous entraîne dans une expérience où le noir est sans nuance, ou presque, un puits sans fond où l'on touche peut-être, en définitive, l'essence métaphysique du Mal. « *On a retrouvé les cahiers de Rose* » cachés sur une défunte de l'hospice et, à partir de ces écrits, le lecteur va plonger dans l'horreur. Née d'une famille de pauvres paysans landais, Rose est l'aînée de trois filles, par nécessité et contre une bourse substantielle, son père la « vend » à un hobereau de village comme fille à tout faire. C'est un pacte avec le diable. Rose entre en enfer et se perd (corps et âme) dans des contrées maléfiques où règnent la folie, la cruauté, la perversité et de lourds secrets de famille. Mais il y a une logique à tout ça et, comme l'exige le suspense, on ne la découvrira que très tard. Construction habile d'un roman polyphonique où chaque personnage donne son point de vue. Originalité du propos, force des mots, érudition et musicalité. Drame de la misère ou de la folie et peut-être aussi un hommage à la résilience de la femme devant ce qui touche profondément au substrat de sa féminité. Un récit à vous couper le souffle.



Cet ouvrage est disponible à la bibliothèque de Naujac

RÉPONSE AU PROJET DU PARC ÉOLIEN DE LESPARRE

Quelques précisions comme indiquées dans la presse locale, articles du Journal du Médoc et Sud-ouest, concernant ma prise de position et celle du groupe de réflexion « Naujac Notre Village », sur le projet d'implantation d'un parc Eolien sur la commune de Lesparre en Médoc, et de l'éolien en général.

J'ai toujours souhaité faire de notre commune une véritable vitrine des énergies renouvelables. Énergie éolienne, énergie photovoltaïque, biomasse... Les projets se sont succédés, tous finalement rejetés, ou sérieusement amputés comme celui du parc photovoltaïque de La Pouyère, ainsi que le projet éolien le plus abouti, celui de Naujac-sur-mer, couplé avec l'usine de fabrication d'éléments d'éoliennes PMV Énergies au Verdon-sur-Mer, avec donc des dizaines et des dizaines d'emplois « non créés » et des sources de revenus pour la commune perdues.

Pourquoi non au projet de Lesparre : J'ai tenu compte des observations de très nombreux administrés, qui m'ont fait part de leurs inquiétudes sur la pollution visuelle plus importante pour les Naujacaïs que les Lesparrains et ce sans aucun retour.

Aujourd'hui, bien que toujours ardent défenseur des énergies renouvelables, ma position a évolué. Je n'ai pas changé d'idée sur la technologie éolienne, j'ai changé d'avis par rapport aux données pécuniaires à l'impact visuel de ces équipements et du refus de ce projet par de nombreux Naujacaïs. Le parc éolien de Lesparre doit être installé en pleine forêt, dans le secteur des Vignes Oudides, au Sud de Lesparre en limite de Naujac-Sur-Mer. Comme d'autres élus médocains du secteur, je m'oppose au projet Lesparrain, un parc comprenant douze éoliennes de 220 mètres de haut, positionné sur le secteur forestier des Vignes Oudides, à la limite de Naujac-sur-mer, de Saint-Germain-d'Esteuil et de Hourtin. « Avec en particulier l'impact visuel dans le paysage plus proches et plus visibles du bourg de Naujac-sur-mer que de Lesparre »

Outre l'effet négatif sur le tourisme, Il y a une réelle « incompatibilité avec le tout nouveau parc naturel régional du Médoc ».

Je sollicite donc l'avis du Conseil municipal, sur ce projet dont « Naujac-sur-mer subirait les inconvénients et n'en tirerait aucun avantage »

Je souhaite pour le futur « Une plus grande maîtrise de l'éolien par l'état, avec notamment l'établissement d'un quota et une vraie concertation de tous les acteurs de terrain sur les lieux d'implantations possibles d'éoliennes ».

Mon vote sera donc contre le projet éolien de Lesparre.

(Le 8 novembre 2019, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis défavorable concernant le parc éolien sur la commune de Lesparre-Médoc)

AGENTS RECENSEURS SUR LA COMMUNE



Le recensement de la population de la commune se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. Afin de pouvoir procéder à la collecte des informations dans chaque foyer, deux agents recenseurs ont été recrutés. Il s'agit de Mme FRIES Sophie et de Mme BOYÉ Françoise, toutes les deux résident sur notre commune. Isabelle DUBOURG et Nadine ATAMIAN coordonneront les dossiers.



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

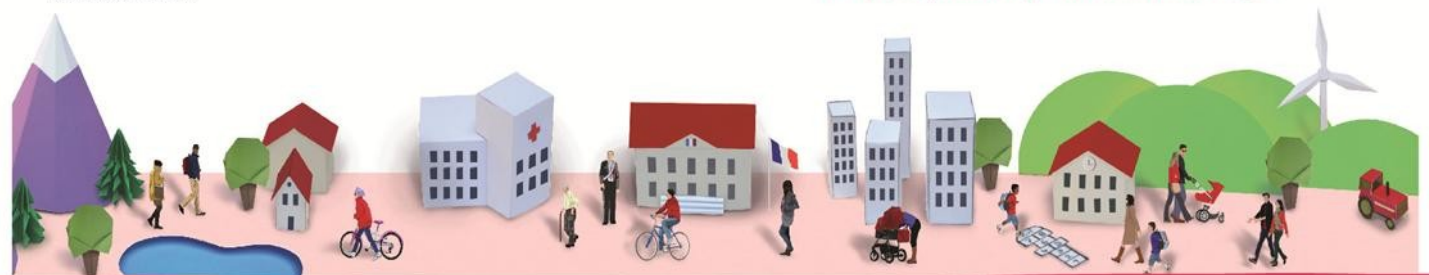
LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2019.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre mairie ou vous rendre sur www.le-recensement-et-moi.fr



Le recensement de la population est gratuit,
ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, SIMPLE ET UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr



Insee & votre commune

NOVEMBER SONG

Voici venu le temps des chrysanthèmes, effeuillage de pensées tristes sur l'humaine condition où l'on se dit que si la vie n'a pas de sens, elle a au moins une direction : le cimetière. Hé oui, qu'on le veuille ou non, la dernière marche de notre existence risque bien d'être une marche funèbre.

Dans ma famille c'est une tradition, on meurt de père en fils, et pour ne pas déroger à la coutume familiale et me singulariser bêtement, j'ai la ferme intention de mourir un jour. Ne pas mourir serait un manque de savoir vivre. Donc, bien que je sois entièrement biodégradable, j'ai choisi l'Inclination. Finir par le feu. Oh, je sais, les mauvaises langues sont capables de dire que ce sera ma dernière culte !! Peu importe, je fais un cadeau à mes héritiers en réduisant les frais d'obsèques. Foin des cercueils dispendieux en bois nobles, il existe pour la crémation des cercueils en carton. Emballage bas de gamme peut-être, mais comme on dit chez William Saurin : l'important c'est ce qu'il y a dans la boîte. Chaque foyer étant imposable, en tant que contribuable irréprochable, je désire que dix pour cent de mes cendres soient reversées à mon percepteur.

Faut vivre avec son siècle. Nous sommes loin des belles pompes funèbres d'antan chantées par Georges Brassens ! Le corbillard à pompons tiré par un cheval, la lente marche du domicile au cimetière, les amis tenant les cordons du poêle....si, si, c'est comme ça que ça s'appelait. Des cordons reliés au drap mortuaire qui recouvrait le cercueil et qui pendaient derrière le corbillard, tenus par des parents, des amis ou des notables. Le « poêle », en l'occurrence, rien à voir avec l'ustensile de cuisine ou l'appareil de chauffage, le mot vient du latin *pallium* qui était le drap ou le dais. Certes, ça avait de l'allure. Pas d'excès de vitesse, le cheval ne prenait jamais le mors aux dents (c'eût été un comble !) et allait d'un pas régulier. On raconte parfois que par quelque fantaisie printanière ou négligence du cocher, il se mettait un peu à trotter, ce qui semait le désordre dans le cortège qui perdait pour un temps sa belle ordonnance et sa superbe dignité. Mais un vrai cheval de corbillard, conscient de sa mission, ne trottait jamais. S'il ne trottait pas, il crottait. La nature a ses exigences même dans les circonstances les plus solennelles et cela devenait un petit jeu de marelle, pour les gens du cortège, de ne pas mettre les pieds dans le crottin tout frais, même si ça portait bonheur. La vie ainsi reprenait le dessus, on papotait tout en marchant, on échangeait les nouvelles, les ragots allaient bon train. Il arrivait même qu'on dise du mal du défunt. La mort n'offre aucune garantie contre la médisance. On pouvait aussi bien calomnier la veuve : « Le pauvre, avec toutes les cornes qu'elle lui a fait porter, je me demande comment on a pu le faire rentrer dans la calèche ! ». Au fond c'était convivial, comme une dernière sortie.... en boîte.

Loin de ce cérémonial nostalgique, je finirai donc dans une urne funéraire, en Corse c'est un système qui permet de faire voter les défunts. D'un certain côté les morts ont de la chance, ils ne voient leur famille qu'une fois par an, à la Toussaint. En revanche, c'est vrai qu'il reste la peur de s'ennuyer un peu, l'éternité c'est long, surtout vers la fin. Mais ne nous tracassons pas à l'avance et mourra bien qui ira le dernier.

Cornélius



Les élections municipales auront lieu le 15 et 22 mars 2020

ATTENTION : LAISSEZ VOS STYLOS A LA MAISON

En effet, notre commune ayant dépassé le seuil de 1000 habitants, le scrutin municipal se déroulera à la **proportionnelle** (décompte différent du scrutin uninominal en vigueur jusque ici).

VOUS DEVREZ VOTER LISTE ENTIÈRE

Tout signe distinctif (rature, panachage, croix.....etc) annulerait votre bulletin de vote et pénaliserait donc la liste de votre choix.

ENEZ VOTER NOMBREUX EN MARS PROCHAIN SANS FAIRE USAGE DE VOTRE STYLO

Le scrutin à la proportionnelle garantit, en principe, un certain nombre de représentants au conseil à chacune des listes puisque selon le pourcentage de voix obtenu, un nombre proportionnel à ce pourcentage sera élu.

PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS

UN PROJET LONGUEMENT MÛRI

Ce n'est pas un projet ex-nihilo, surgi comme un diable de sa boîte, puisque déjà, l'équipe municipale nous précédant avait prévu que la parcelle AC 245 serait une zone classée UKB, soit « zone de loisirs ». Ce projet de PRL, entre la route de la Gare et la route de la Brousse, a été envisagé en 2004 dans la perspective de la continuité de l'aménagement du Bourg. C'est donc un projet qui date de...seize ans.

En 2014, avec la révision du PLU, la parcelle est confirmée dans sa vocation première de zone de loisirs ainsi que la parcelle mitoyenne AC 134. La société JMJ, première contactée par nos soins, a obtenu un permis d'aménager le 1^{er} juillet 2017. Suite à son retrait, la société PLP reprend la main, et projette alors sur la parcelle AC 245 mais également sur la parcelle AC134, deux parcelles formant une surface totale de 12 ha, proposées à la vente pour 600 000 euros, pour un PRL assorti d'un camping 4 étoiles.

Depuis, deux études environnementales ont été réalisées, de mai 2017 à juin 2018, réduisant les prévisions de faisabilité du projet de 12 à 6 ha, à cause de l'existence d'espèces protégées. Ces zones repérées sont devenues intouchables puisque sanctuarisées. Un nouveau projet est alors élaboré, pour uniquement un Parc Résidentiel de loisirs sur une surface réduite de moitié, 6 ha compatibles au projet qui sont alors proposés à la vente pour 350 000 euros. La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement), instance souveraine en la matière, ayant donné son accord pour le projet présenté.

Cette intention d'aménagement, bien que visible dans divers comptes rendus du conseil municipal et prévue dans l'ancien POS et le nouveau PLU, ne pouvait être rendue publique avant la proposition du projet définitif pour l'obtention d'un permis d'aménager. Ce projet n'a pas été élaboré sous le manteau et à l'insu de tous, puisque déjà, dès avant sa présentation, des contacts directs avaient été pris avec les propriétaires impactés et leurs observations prises en compte pour l'élaboration finale. Un recours a même été déposé par un riverain qui n'a pas abouti. Notre projet, 109 chalets sur 6 ha, avec piscine et gardien, n'apparaît pas comme une aberration urbanistique : nous avons un terrain classé « espace loisirs » à exploiter en périphérie du bourg et qui ne fonctionnera de façon optimale seulement qu'en saison estivale mais avec les retombées économiques certaines pour les commerçants et artisans. De surcroît, la possibilité d'accession à la propriété ouvre une opportunité d'un premier pas vers une installation définitive dans notre commune.

Nous comprenons les réticences de certains riverains mais nous restons le garant de l'intérêt public, tout en ménageant, autant que faire se peut, les intérêts privés. Mais il n'est pas souhaitable que ces derniers se présentent sous la forme de revendications égoïstes ou de mesquineries de « pré carré ». Naujac-Sur-Mer a un avenir évolutif qu'il faut envisager, au-delà de certains conservatismes.

Le Maire de Naujac-Sur-Mer
Jean-Bernard DUFORD

PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS

LES VOTES DES CONSEILLERS

Concernant l'implantation d'un Parc Résidentiel de Loisirs sur du terrain communal, parcelles AC 245 et AC 134, ce projet date de 2014, soit bientôt six années. Le PLU établi en 2004, il y a bientôt... seize ans par nos prédécesseurs, prévoyait déjà la parcelle AC 245 en zone de loisirs. La révision de notre PLU, approuvée le 12/10/2018 après enquête publique, est consultable en mairie ainsi que sur le site internet municipal. Les deux parcelles AC 245 et AC 134 sont classées en zone 1AUL dont la réglementation, à l'article 1AUL 2c, autorise les parcs résidentiels de loisirs, les terrains de campings, etc.

Pour rappel, un premier projet porté par la société JMJ avait obtenu un permis d'aménager pour un PRL sur la parcelle AC 245 le 01/07/2017.

Une première délibération du conseil municipal en date du 14/02/2014 votée à l'unanimité, autorisait le droit de passage sur un chemin communal existant, situé sur la parcelle AC 134, afin de faciliter les accès dans le cadre de ce projet.

Une deuxième délibération du conseil en date du 08/06/2015, présidée par le premier adjoint de l'époque, M. Guy NOYER, autorisait la vente de la parcelle AC 245 à la société JMJ et était votée à l'unanimité.

Une troisième délibération du conseil en date du 11/09/2015, confirmant la vente de la même parcelle avec des conditions différentes toujours à la société JMJ, était votée à l'unanimité.

La société JMJ, ayant retiré son permis d'aménager le 01/07/2014 pour des raisons d'ordre financier, une autre entité, la société PLP, reprenait le projet sur la parcelle AC 245 mais également sur la parcelle AC 134. Dans les questions diverses du conseil en date du 29/01/2016 était évoquée la réunion tenue en mairie avec les services de la Lyonnaise, ERDF, service instructeur et les nouveaux négociateurs concernant le projet du PRL et un camping 4 étoiles. Aucun conseiller n'a émis d'objection ou remarque négative.

Une quatrième délibération en date du 28/10/2016 autorisait la vente des parcelles AC 245 et AC 134 à la société PLP pour l'implantation d'un PRL et d'un camping. Délibération votée à l'unanimité.

Une cinquième délibération en date du 01/02/2017, modifiant celle du 28/10/2016, était prise une nouvelle fois pour autoriser le conseil municipal à la vente des parcelles AC 245 et AC 134 à la société PLP, délibération une nouvelle fois votée à l'unanimité.

Pendant le conseil municipal en date du 07/04/2017, à l'occasion du tour de table, les conseillers étaient informés que la promesse de vente concernant les parcelles AC 245 et AC 134 était signée avec la société PLP.

Une sixième délibération, en date du conseil municipal du 22/02/2019, donnait son accord pour autoriser la société PLP à déposer une demande de défrichement sur la parcelle communale AC 134 d'une superficie de 6ha 90a 00ca en vue de l'implantation d'un futur Parc Résidentiel de Loisirs. Votée à l'unanimité.

Le projet a évolué et s'est modifié au fil des années. Tous les comptes rendus des conseils ont été repris par la presse locale SUD-OUEST; ils sont consultables en mairie, sur le site internet municipal depuis février 2017. L'étude environnementale, effectuée par un bureau spécialisé mandaté par la société PLP, a été approuvée par les services de la DREAL. La complexité du dossier, qui a évolué en fonction des contraintes environnementales et diverses observations, fait que le projet définitif n'a pu être établi que très récemment et faire l'objet d'une diffusion plus générale.

ROUTE DÉGRADÉE

Comme vous l'avez sûrement constaté, la rue de la Gravière est en mauvais état, jonchée de nids de poule plus ou moins importants. De nombreuses plaintes nous sont parvenues en Mairie. Nous vous informons qu'à ce jour, nous n'avons plus la compétence de l'entretien de la rue de la Gravière comprenant la portion de la RD3 au Smicotom. C'est désormais la Communauté de Communes Médoc Atlantique qui est en charge de son entretien et que vous devez contacter en cas de dégradations sur votre véhicule.

DES BÉBÉS A ...TOUR DE BRAS !!

Les quatre petits Naujacais étaient bien présents pour la plantation de leur arbre le matin du 11 novembre 2019. Les parents et amis étaient nombreux malgré la pluie pour assister à la plantation. Lyna, Oyanna, Gabin et Timéo ont un arbre qui porte leur prénom au parc des naissances.



Le Fil à Coudre

Armelle Marchand Geneste
Atelier de couture retouches
Square François Loubaney
à
Naujac sur mer

Tél. : 06 44 70 97 60

Jours et horaires d'ouverture :

Mardi : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Mercredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Samedi : de 9h30 à 12h30

ASANTE YOGA
HATHA & VINYASA
YOGA
PRANAYAMA MÉDITATION
NAUJAC-SUR-MER, 33990, FRANCE
POUR TOUS NIVEAUX
€10 PAR COURS
AMENEZ VOS TAPIS SI VOUS AVEZ. SINON NOUS EN AVONS QUELQUES UNS À PRÊTER.
RÉSERVATION & PLUS D'INFO:
E-MAIL: SANTA.KUODIS@GMAIL.COM TEL:0661562216
FACEBOOK: @ASANTEYOGAMEDITATION WWW.ASANTEYOGA.FR



HISTOIRES NAUJACAISES !!!



Vendredi 29 novembre à 11h30, à l'occasion de la présentation du livre concernant l'histoire de notre village, nous avons eu le plaisir d'accueillir dans notre salle des fêtes, Gérard LIBERT alias Cornelius pour l'histoire en général du village et Messieurs Xavier ROBERT, Gérard SAUSSAIS deux anciens directeurs du Flamand. Une trentaine de personnes ont répondu présents à l'invitation. Des élus, des anciens et notamment le fils du charbonnier Manuel.

Après les discours, M. Le Maire a eu le plaisir de remettre la médaille de la commune aux anciens directeurs très émus pour la circonstance. Le pot de l'amitié qui a suivi a permis aux anciens de se rappeler leurs intarissables souvenirs de l'époque et chacun est reparti avec un recueil de

poésies offert généreusement par l'auteur, Cornelius LIBERT. Un très bon moment de convivialité dans cette époque tourmentée.

(Le recueil « Regards sur mon village » est en vente à l'accueil de la Mairie au prix de 2,50 €)

ENFIN LA FIN !

Dans notre fonction, nous admettons qu'il faut « laisser le temps au temps » sans toutefois cesser de le harceler. En effet, il y a presque dix-sept ans que le problème de la friche de Saint-leidore a été mis sur la table du Conseil, avec des fortunes diverses, subissant les aléas des contraintes administratives et financières, des contretemps divers et l'effet de manœuvres dilatoires. Mais il n'a jamais été abandonné.

Actuellement, grâce à notre obstination, toutes les grandes instances représentatives de l'Etat, y compris le Commissaire chargé de la liquidation, sont dans une unanimité parfaite : le problème doit être réglé dans les meilleurs délais, entre la fin 2019 et le début 2020. Le mercredi 23 octobre dernier, j'ai été invité à une réunion du Tribunal de Commerce, avec M^e Launay et M^e Malmezat, pour entendre le Commissaire liquidateur annoncer fermement que cette affaire n'avait que trop duré. M. Alexandrini, des services de la DREAL, a parfaitement mis en lumière les dangers et autres inconvénients présentés par l'état actuel de la friche et m'a proposé d'adresser un courrier, confortant le mien, à Madame la Préfète de Région, afin d'activer la transaction.

L'emplacement de « L'auberge des Chasseurs » sera distinct du lot car faisant l'objet d'une proposition de rachat par un investisseur différent. C'est donc l'investisseur local, déjà pressenti, qui deviendra propriétaire de la friche pour 200 000 euros, sans clause suspensive, c'est-à-dire sans garanties sur la faisabilité de son projet. Attendez-vous donc à voir enfin cette « véritable verrue » disparaître et le quartier de Saint-leidore retrouver un nouvel aspect.

Jean-Bernard DUFOURD



INFOS PRATIQUES

Mairie

Secrétariat : 05-56-73-00-55

Télécopie : 05-56-73-03-87

Courriel : mairie.naujac@orange.fr

Heures d'ouverture au public :

Lundi 9h/12h et 14h/17h30

Mardi 9h/12h et 14h/17h30

Mercredi 9h/12h

Jeudi 9h/12h et 14h/17h30

Vendredi 8h/12h

Samedi 9h/12h

SERVICE URBANISME

Accueil du public sur RDV uniquement :

Lundi 9h/12h

Mardi 14h/16h

Jeudi 14h/16h

Ramassage tri sélectif

Bio et tout venant : Tous les vendredis

Bac jaune : Les jeudis des semaines bleues

Bibliothèque municipale

Le mercredi de 10h00 à 12h00(adultes)

Le mercredi de 10h00 à 11h00 (enfants)

Contact : 07.50.97.48.87

Agence postale

Tel : 05-56-73-00-55

Lundi/mardi/jeudi 9h/12h et 14h/17h

Mercredi 9h/12h - vendredi 8h/12h

Samedi 9h/12h

Borne postale, levée à 12h, 10h le samedi

Recyclerie

Ouverture tous les mercredis de 10h à 17h

Et le 1er samedi du mois

Etat civil

Mariages :

BOIREAU Anne-Marie

& EHLEN Jean-Claude

Le 8/10/2019

DIÉMÉ Safietou & BARRAS Frédéric

Le 30/11/2019

Naissances :

MUSSOTTE Timéo le 30/09/2019

VERMOTTE Chloé le 11/11/2019

Décès :

ISIDOR ép MEUNIER Évelyne

Le 24/10/2019



	Menuiserie aluminium - PVC Vérandas Miroiterie, vitrages isolants Stores et toiles Portails aluminium Volets roulants, battants et rideaux métalliques Remplacement de casses
ALUMINIER FABRICANTS INSTALLATEURS AGRÉÉS	E's SOMIREY distributeur peintures SIKKENS atelier et magasin : 6, rue A.-Lafittau - BP 19 33341 Lesparre-Médoc Cédex Tél. 05 56 41 04 14 - Fax 05 56 41 27 87 somirey@wanadoo.fr www.somirey.com

ENTRETIEN
ESPACES VERTS
NAUJAC SERVICES
BRICOLAGE, TERRASSE, ETC
07 70 38 52 65

LE PETIT NAUJACAIS

Bulletin d'information

de la Commune de Naujac-sur-Mer

Rédaction et impression

Mairie de Naujac-sur-Mer 33990

Directeur de publication

Jean-Bernard DUFOURD

Rédacteur en chef

Marie-Christine BARBE

Equipe rédactionnelle

Camille Bégué, Gérard Libert,

Marie-Christine Barbe